

BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT (BPJEPS), SPÉCIALITÉ EDUCATEUR SPORTIF, MENTION ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS ET BPJEPS, SPORTS COLLECTIFS MENTION HANDBALL, RUGBY XV, RUGBY À XIII, HOCKEY SUR GAZON

TYPE DE DIPLÔME

Autres dipl. nationaux niv. form.
bac

NIVEAU D'ÉTUDE VISÉ : Inférieur
ou égal au baccalauréat

ACCESSIBLE EN :

Formation en alternance
Formation initiale

DOMAINE D'ÉTUDE : Sport et loisirs

Domaine : Santé

Présentation

L'éducateur sportif d'activités physiques pour tous anime les activités à caractère ludique, les activités gymniques d'entretien corporel et d'expression ainsi que les activités de pleine nature en toute sécurité. Il s'adresse à des publics variés (enfants, adolescents, adultes, séniors) et participe à la promotion de la structure dans laquelle il est employé, ses interventions ne visent pas le perfectionnement, la compétition ou une spécialisation dans une activité.

Objectifs

BPJEPS activités physiques pour tous : 4 UNITÉS CAPITALISABLES :

UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

UC3 : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention activités physiques pour tous.

UC 4 : Mobiliser les techniques de la mention activités physiques pour tous pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage .

BPJEPS sports collectifs, 10 UNITES CAPITALISABLES

UC 1 : EC de communiquer dans les situations de la vie Professionnelle.

UC 2 : EC de prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative.

UC 3 : EC de préparer un projet ainsi que son évaluation.

UC 4 : EC de participer au fonctionnement de la structure.

UC 5 : EC de préparer une action d'animation sports collectifs.

UC 6 : EC d'encadrer un groupe dans le cadre d'une action d'animation sports collectifs.

UC 7 : EC de mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités professionnelles dans le champ de l'animation sports collectifs.

UC 8 : EC de conduire une action d'animation sportive dans les mentions pré citées.

UC 9 : EC de maîtriser les outils nécessaires à la mise en œuvre d'une action d'animation sportive dans le cadre des mentions.

UC 10 : Unité capitalisable d'adaptation à l'emploi.

ÉTABLISSEMENT

CREPS Toulouse

LIEU D'ENSEIGNEMENT

CONTACT

Cécile BERJEAUD

Tel. 05.62.17.90.00

defa@creps-toulouse.sports.gouv.fr

Savoir-faire et compétences

1- Il encadre tout type de public dans une pratique de loisirs :

Il accueille et informe les publics.

Il oriente les publics vers des solutions adaptées.

2- Il encadre des activités de découverte, d'initiation et d'animation :

Il conduit et accompagne un projet d'animation et/ou des projets collectifs.

Il conduit et accompagne un projet d'animation en encadrant des activités visant le développement et le maintien des capacités physiques individuelles dans un objectif de santé, et de bien être.

Il conduit des actions de découverte, de sensibilisation et d'initiation à des activités physiques ou sportives diversifiées dans les trois domaines suivants : les activités physiques d'entretien corporel, les activités physiques à caractère ludique et les activités physiques en espace naturel.

3- Il participe au fonctionnement de la structure et à la conception d'un projet d'animation :

Il participe au fonctionnement et à la gestion de la structure.

Il participe à la gestion et à la promotion des activités.

Il conduit des séances d'initiation, de découverte et d'animation sportive en sports collectifs.

Il conduit en autonomie une séance d'entraînement en handball, hockey sur gazon, rugby à XV et rugby à XIII jusqu'au 1er niveau de compétition.

Condition d'accès

Le(la) candidat(e) doit :

- être titulaire de l'unité d'enseignement « premiers secours civique de niveau 1 » (PSC 1) ou son équivalent

- produire un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités physiques et sportives datant de moins de 3 mois.

- satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation.

Tests préalables à l'entrée en formation :

- test Luc Léger

- parcours d'habileté motrice

- deux jeux d'opposition

Épreuves de sélection

- Un écrit

- Un entretien de motivation à partir du CV du candidat et de son projet professionnel

Contenu de la formation

706 heures en centre de formation et 400 heures en structure de stage sur 16 mois.

Possibilité d'effectuer la formation en contrat d'apprentissage.

Stages

Poursuite d'études

Possibilité de poursuivre vers un DEJEPS.

Perspectives professionnelles

Lieux d'exercice

- Collectivités territoriales
- Associations, clubs sportifs
- Structures de vacances, bases de loisirs, hôtellerie de plein air, comités d'entreprise
- Structures culturelles ou de loisirs
- Secteur scolaire ou péri-scolaire

Possibilité d'exercer au titre de travailleur indépendant